

**AVIS PUBLIC****DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES**  
**AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**  
**CONSULTATION / 12 JANVIER 2015**

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 12 janvier 2015 à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

**11656, boulevard Sainte-Gertrude**

Permettre un coefficient d'occupation au sol de 0,61 au lieu de 0,60.

**12016, boulevard Albert-Hudon**

Permettre une enseigne sur socle à 2 m du trottoir au lieu de 4,6 m.

**11583, avenue des Violettes**

Permettre une largeur de bâtiment de 5,58 m au lieu de 5,6 m, une superficie de plancher du deuxième étage représentant 74% de celle du rez-de-chaussée au lieu de 80% et un agrandissement situé à 1,067 m d'une ligne mitoyenne au lieu de 1,5 m.

**11173, avenue Éthier**

Permettre une marge latérale gauche de 0,19 m au lieu de 1,98 m.

**11260 Boulevard Saint-Vital**

Permettre une marge avant de 2,34 m au-lieu de 4,5 m.

**11612, avenue de l'Hôtel-de-Ville**

Permettre une marge avant de 3,73 m au lieu de 4,5 m.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

FAIT À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 16 décembre 2014

Marie Marthe Papineau, avocate  
Secrétaire d'arrondissement